



BNP PARIBAS

— VOS REPRÉSENTANTS



L'INFORMATION DE VOS ÉLUS CFDT

INFO CSE

20 décembre 2022

IDF OUEST



Sophie
CREPEAUX
06 98 54 95 03



Claudine OMS
07 61 41 04 82



Stéphanie
BOUKOBZA
07 86 23 54 74



Juan Antonio
GONZALEZ
06 67 24 54 97



Yannick
MARGERIE
06 73 98 52 45



Et l'hiver ne fait que commencer!!!!

En matière de déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein de BNP PARIBAS dans notre région, c'est peu dire que le rendez-vous avec les salariés est totalement manqué...alors que « winter is coming » !

En effet, non content de ne prendre en compte aucune de nos demandes, qui sont pour rappel :

- La distribution de vêtements chauds (les doudounes sans manches de BNP PARIBAS sont pourtant particulièrement adaptées et plutôt prisées...) ou d'une prime de vêtements chauds,
- La communication de l'avis de la médecine du travail, manifestement pas consultée, Et tant qu'à faire puisqu'on veut réduire l'empreinte carbone,
- La communication du plan de mobilité des salariés de la région (analyse de tous les déplacements domicile/travail et professionnels ainsi que des mesures prises pour les réduire), et
- Du plan de rénovation énergétique de tous les sites,
- La prise en charge de 75 % du Pass Navigo en 2022 et 2023 puisque le gouvernement a annoncé l'exonération des charges fiscales et sociales à cette hauteur pour ces deux années consécutives. Et enfin, comme le prévoit la loi, une information-consultation de l'ensemble des élus du CSEE BNP PARIBAS IDF Ouest sur les conséquences pour la santé et les conditions de travail de la mise en œuvre du plan d'actions énergétiques, puisque ces actions impactent directement ou indirectement les conditions de travail des collaborateurs, et notamment de ceux à l'accueil.

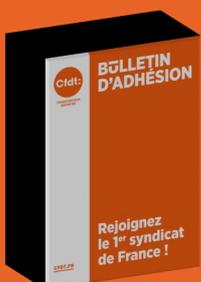
Nous apprenons que dans certains territoires, **il a été demandé aux managers d'acquiescer des thermomètres pour effectuer des mesures de la température ambiante**. Or la région exclue cette pratique.



Bien entendu, au-delà de son caractère grotesque et inhumain, les élus CFDT jugent cette mesure inconcevable et particulièrement inappropriée.

« Vous devez croire les collègues lorsqu'ils vous disent qu'ils ont froid!!!! »

Nous en contesterons bien entendu le bienfondé par tout moyen à notre disposition.



Attendant la réponse de la région que nous avons immédiatement sollicitée, voici un extrait du mail adressé hier au territoire concerné.

« A toutes fins utiles, et sauf erreur de notre part, le recours au dispositif de relevé des températures ambiantes n'a jamais été évoqué en CSEE. Il ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune note de service ni de circulaire à notre connaissance.

Aussi, pour rappel, même si la loi ne précise pas de température de travail et que les références ISO de l'INRS sont qu'une température de confort dans des bureaux doit être comprise entre 20 et 22 degrés Celsius, en matière de température ce qui importe reste le ressenti des salariés, surtout quand ils sont amenés à devoir travailler avec leurs manteaux et doudounes pour se préserver du froid, ce qui a déjà été le cas à plusieurs reprises en agence.

Enfin, nous nous permettrons de rappeler, comme vous le savez certainement déjà aussi, que face à tout danger pour la santé des salariés, l'obligation de l'employeur est de prévenir face au risque afférent.



En conséquence, quand une forte baisse de températures est annoncée dans les médias, il lui incombe d'anticiper sur les conséquences et les risques en découlant, en prenant les mesures préventives permettant de protéger la santé des salariés. »

Aussi, comme dans la célèbre publicité dans laquelle un éternuement éteignait un feu censé protéger l'homme de l'appétit des loups qui s'apprêtaient à le dévorer, nous demandons à la direction de ne jamais laisser un rhume gâcher la vie des salariés de notre région de sa propre initiative !

Vous avez des questions, contactez-nous

**Nous vous souhaitons
à toutes et à tous d'excellentes
fêtes de fin d'année**

